

**ECSA VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE NOUVELLE ANNÉE!**

Chers amis et collègues,

Cette nouvelle année mettant fin à une année pour le moins particulière nous donne l'occasion, non seulement de communiquer nos vœux à tous ceux qui ont été affectés par la pandémie de COVID-19, mais aussi d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont offert leur soutien continu à ECSA.

Nous vous souhaitons à tous une nouvelle année pleine de joie.

L'équipe d'ECSA

## **PLAIDOYER**

### **RENCONTRE DES MINISTRES EUROPÉENS DE LA CULTURE SUR LES MESURES DE RELANCE, L'ÉGALITÉ DES GENRES ET UN ÉCOSYSTÈME MÉDIATIQUE LIBRE ET PLURALISTE**

Le 1<sup>er</sup> décembre, les ministres de la Culture de l'UE [se sont réunis en ligne](#) pour discuter de l'adoption de mesures de relance afin de soutenir le secteur de la culture et de la création. Ils ont également présenté les [conclusions de la Présidence sur l'égalité des genres dans le domaine culturel](#) ainsi que les conclusions du Conseil sur la préservation d'un [système médiatique libre et pluraliste](#).

Les ministres ont reçu favorablement [l'augmentation du budget du programme Europe créative](#) pour 2021-2027 et ont convenu que la facilité pour la reprise et la résilience de l'UE devrait bénéficier au secteur culturel et créatif grâce aux diverses mesures de relance adoptées au niveau national. Monika Grütters, déléguée du gouvernement fédéral allemand pour la culture et les médias, a déclaré : *"Notre discussion d'aujourd'hui a confirmé que les États membres sont déterminés à continuer de les soutenir au niveau national et au niveau de l'UE, en ciblant mieux les aides à la*

*relance, en fournissant des informations adéquates sur les financements et en ayant une approche souple quant aux restrictions en matière de déplacements.”*

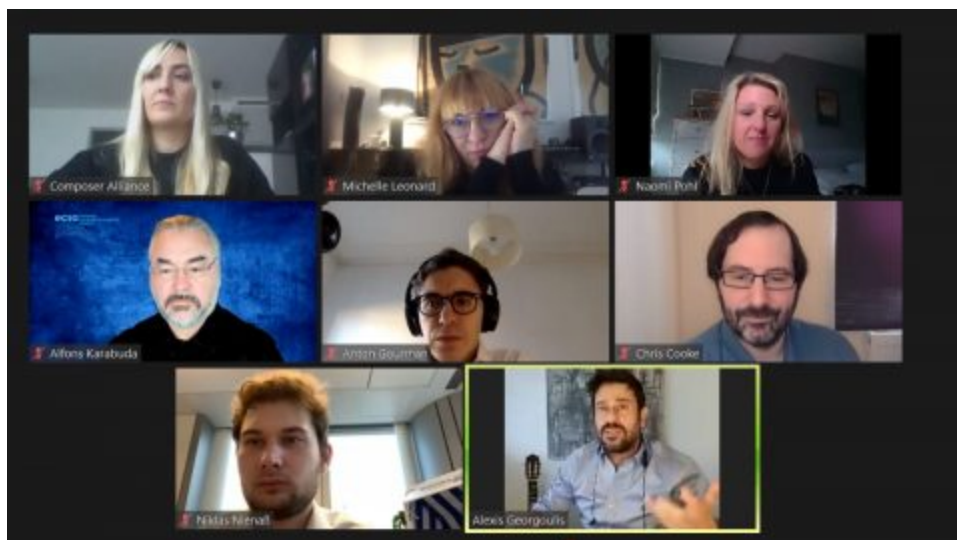
Dans ses [conclusions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la culture](#), le Conseil reconnaît les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur culturel et créatif et invite les États membres de l'UE et la Commission européenne à adopter diverses mesures afin de remédier au problème, notamment via la promotion de figures emblématiques (modèles), de synergies entre l'égalité des genres et les politiques culturelles, une meilleure parité salariale, une conciliation famille-travail, un appui à l'entrepreneuriat féminin, une recherche et une collecte de données sur l'égalité des genres, un échange de meilleures pratiques et de lignes directrices, et enfin grâce à l'amélioration de projets et de campagnes de sensibilisation dans le cadre de programmes financés par l'UE.

Finalement, les conclusions du Conseil concernant un système médiatique libre et pluraliste soulignent la nécessité d'adopter des régulations favorisant la transparence dans le fonctionnement des plateformes en ligne, notamment concernant les algorithmes utilisés et les critères pour faciliter la navigation et les capacités de recherche afin de renforcer le pluralisme et la diversité culturelle.

## **L'UE SIGNE UN ACCORD INFORMEL SUR LE PROCHAIN PROGRAMME *EUROPE CRÉATIVE* (2021-2027)**

Le 14 décembre 2020, les institutions européennes ont signé un accord provisoire sur le [prochain programme Europe créative \(2021-2027\)](#). **Le nouveau programme, qui sera doté d'un budget en hausse totalisant environ 2,2 milliards d'euros, mettra l'emphase de façon plus marquée sur le secteur de la musique** à travers le programme sectoriel "[Music Moves Europe](#)". Un **soutien additionnel aux créateurs en audiovisuel** sera apporté via le sous-programme MEDIA (qui pourrait bénéficier au [comité FFACE](#) et aux compositeurs actifs dans l'audiovisuel). Le programme *Music Moves Europe* devrait être mieux outillé à l'avenir pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les acteurs européens du domaine de la musique, notamment la rémunération des créateurs, le manque de transparence et le manque de données, ainsi que la concentration accrue dans le marché de la musique. Cet accord représente une lumière au bout du tunnel pour le secteur de la culture et de la création, qui a été fortement impacté par la crise de COVID-19. Cependant, il reste beaucoup à faire pour s'assurer que tous les États membres de l'UE utilisent de façon optimale la facilité pour la reprise afin de mieux soutenir les créateurs et le secteur de la culture et de la création au niveau national.

## **TABLE RONDE DES CRÉATEURS D'ECSA SUR LE *STREAMING* DE MUSIQUE**



Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, ECSA a organisé un événement en ligne intitulé [Table ronde des créateurs sur le streaming de musique](#).

La table ronde s'est déroulée sous la houlette des eurodéputés Alexis Georgoulis ([GUE/NGL](#)) et Niklas Nienaß ([Greens/EFA](#)) et avec la participation de Chris Cooke ([CompleteMusicUpdate](#)), Michelle Leonard (auteur-compositeur-interprète), Anton Gourman ([Deezer](#)) et Naomi Pohl ([British Musicians' Union](#)). Les participants ont discuté du fonctionnement des plateformes de *streaming* de musique et de leur impact sur les auteurs et les compositeurs, ainsi que de leurs inquiétudes et des dernières informations sur ce qui pourrait être fait pour s'assurer que les artistes soient rémunérés de façon équitable. Le président d'ECSA, Alfons Karabuda, a accueilli les participants et a guidé les discussions pendant la table ronde.

Dans son allocution d'introduction, l'eurodéputé **Niklas Nienaß** a souligné le fait que "le *streaming* est là pour rester". Cependant, bien que l'on cherche à faciliter la vie des consommateurs, il est nécessaire de trouver un équilibre entre leurs intérêts et ceux des créateurs, a-t-il ajouté. Nienaß a également estimé que si l'on veut résoudre la question d'une rémunération équitable pour les artistes, on ne peut plus attendre la bonne volonté du libre marché dans sa forme actuelle, d'où la nécessité d'un encadrement juridique.

**L'eurodéputé Alexis Georgoulis** a renchéri en soulignant que le monde des arts a donné tout ce qu'il pouvait au public, en particulier pendant la pandémie, et qu'il devait à présent être rémunéré de façon adéquate pour les services rendus, non avec des mesures de charité, mais avec des réformes et des actions concrètes.

**Chris Cooke** a ensuite fait un exposé informatif sur la façon dont les services de *streaming* obtiennent des permis de diffusion et a révélé la complexité du système.

**Anton Gourman** a poursuivi avec une présentation sur le système de paiement "axé sur l'utilisateur" suggéré par Deezer. Ce modèle vise une distribution des revenus plus équilibrée qui rétribue uniquement les artistes effectivement écoutés par l'utilisateur, en opposition au modèle basé sur les parts de marché, qui favorise les artistes les plus écoutés globalement sur la plateforme.

**Michelle Leonard** a expliqué comment le fonctionnement actuel des plateformes de *streaming* affecte les auteurs, en estimant que ces derniers sont souvent défavorisés en raison de la complexité de la chaîne de production dans le domaine de la musique. Mme Leonard a souhaité que l'industrie musicale accorde une rémunération plus juste aux auteurs.

Enfin, **Naomi Pohl** a présenté la perspective de la Grande-Bretagne en rappelant que même des artistes qui jouissent d'une grande popularité auprès du public ont été sévèrement touchés par les retombées de la pandémie. Ainsi, plus de 20 000 artistes ont demandé à bénéficier de l'enveloppe d'aide financière « Hardship Funds ». Avec la fermeture de nombreuses salles de spectacle pendant la pandémie, la question des faibles revenus tirés des redevances de *streaming* est d'autant plus sensible. Cette problématique est d'ailleurs abordée par la campagne [#FixStreaming](#).

Cette table ronde des créateurs a été suivie par plus de 150 internautes provenant de 24 pays, avec une forte participation de décideurs politiques de l'UE, de créateurs, de représentants de sociétés de gestion collective des droits d'auteur et de nombreux acteurs de l'industrie de la musique et du secteur de la culture et de la création au sens large.

## DES CRÉATEURS DISCUTENT À EUROSONIC NOORDERSLAG



Avec la pandémie de COVID-19 et la fermeture des salles de concert, des bars et des restaurants, la question d'une chaîne de valeur équitable dans le monde de la musique est devenue encore plus pressante. Alors que les plateformes en ligne sont devenues les principales vitrines utilisées pour écouter de la musique, comment cette nouvelle situation affecte-t-elle les flux de revenus? Comment toutes les parties dans la chaîne de valeur dans le secteur de la musique peuvent-elles tirer leur épingle du jeu d'une façon équitable?

Dans le cadre de la conférence ESNS ([Eurosonic Noorderslag](#)), qui se tiendra le 14 janvier de 11h à midi (CET, heure d'Europe centrale), ECSA invite à débattre ouvertement avec les divers acteurs concernés afin d'adopter une approche critique relativement aux modèles d'affaires et de génération de revenus et de voir comment créer une 'chaîne de valeur équitable' pour toutes les parties dans le secteur de la musique. La conférence sera modérée par l'auteur et interprète **Aafke Romeijn** ([BAM! Popauteurs](#)) et inclura des interventions de l'auteur et membre du CA d'[ECSA](#) **Arriën Molema**, de la présidente exécutive de l'Association européenne des compagnies de musique indépendantes ([Impala](#)) **Helen Smith**, de la directrice générale du Forum des managers de musique ([MMF](#))

Anabella Coldrick, du Conseiller du Forum international des éditeurs de musique indépendants ([IMPE](#)) Ger Hatton, ainsi que du co-fondateur et directeur général de [Complete Music Update](#), Chris Cooke.

## LA COMMISSION EUROPÉENNE PUBLIE SA PREMIÈRE ÉVALUATION SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE 2018 CONCERNANT LE BLOCAGE GÉOGRAPHIQUE

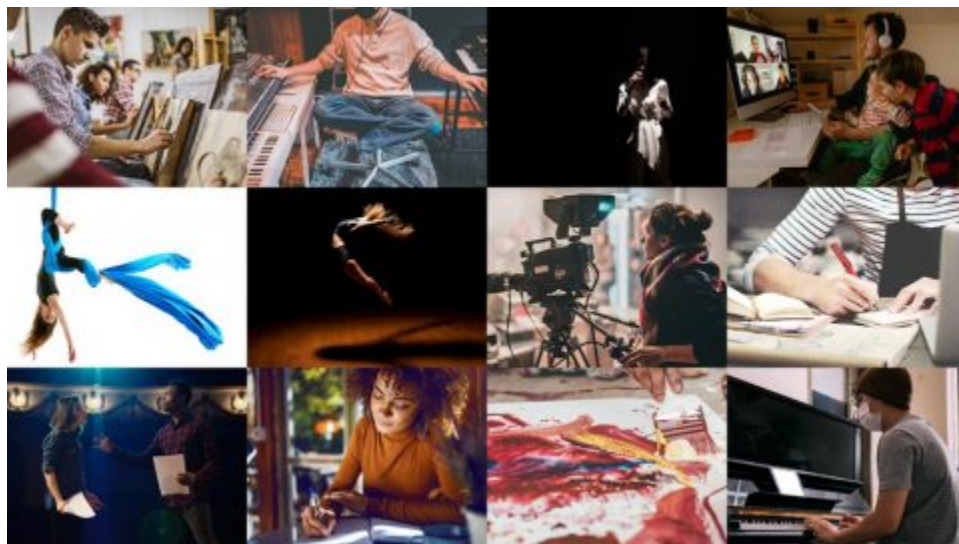


Le 30 novembre, la Commission européenne a publié les [conclusions de sa première évaluation de court terme sur le Règlement de 2018 relatif au blocage géographique](#), qui interdit le blocage géographique injustifié dans la vente de biens ou de services au sein de l'UE. Cette évaluation porte sur un rapport de la Commission ainsi que sur un document de travail.

Concernant une possible extension au secteur de la musique, le rapport conclut qu'une "nouvelle extension du champ d'application n'apporterait pas nécessairement des avantages substantiels aux consommateurs en termes de choix de contenu, car les catalogues proposés sont plutôt homogènes (dans de nombreux cas, au-delà de 90%) entre les États membres".

Le rapport souligne également les retombées potentielles sur le prix des services dans certains États membres ainsi que l'impact potentiel d'une extension du champ d'application au secteur audiovisuel, mais conclut que celui-ci a besoin d'être analysé plus en profondeur. Par conséquent, la Commission prévoit d'organiser des sessions de discussion avec les parties prenantes du secteur de l'audiovisuel afin d'améliorer l'accès des consommateurs à du contenu audiovisuel au sein de l'UE.

# ÉTUDE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LE STATUT ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR CRÉATIF



Parmi les cinq thèmes prioritaires des [Conclusions du Conseil sur le programme de travail 2019-2022 en faveur de la culture](#) figurait l'étude intitulée 'Un écosystème soutenant les artistes, les professionnels de la culture et de la création et les contenus européens'. ECSA a contribué à cette étude, qui explore **le concept du statut et les conditions de travail des artistes** ainsi que les **carrières d'artistes et de professionnels du secteur créatif**, en organisant un sondage parmi ses membres. Il en ressort que : i) 92% des artistes sont travailleurs autonomes ou travaillent comme *freelance*; ii) 69% travaillent dans des conditions précaires et iii) 74% ne parviennent pas à tirer une subsistance des revenus de leur activité artistique.

L'étude, réalisée par le [Réseau européen d'experts en culture et en audiovisuel](#) (EENCA) souligne que les "artistes et les professionnels du secteur de la culture et de la création ont plus de chances d'être des travailleurs autonomes, de travailler en tant que *freelance* ou à temps partiel, de cumuler un ou deux autres emplois, ou alors sont plus susceptibles de ne pas avoir de contrat permanent, ce qui implique qu'ils sont souvent exclus ou qu'ils sont partiellement couverts par le système de protection sociale". L'étude formule également plusieurs recommandations concernant le statut d'artiste, le salaire minimum, la protection sociale, la taxation, mais aussi sur la nature des revenus et sur la liberté d'expression des artistes.

Parmi ses recommandations, l'étude montre aussi que "**la mise en œuvre rapide et efficace de la Directive sur le droit d'auteur est essentielle**" afin de donner un pouvoir de négociation aux créateurs et de leur permettre d'être correctement rémunérés pour l'exploitation numérique de leurs productions. Pour finir, l'étude fait aussi remarquer que "l'absence de pratique de négociation collective dans le secteur de la culture et de la création contribue à abaisser le niveau des emplois, des salaires et à maintenir une protection sociale limitée". Les auteurs de l'étude estiment par conséquent que "**le conflit entre les droits des travailleurs et le droit de la concurrence devrait être résolu** afin que tous les artistes, y compris les travailleurs autonomes, puissent se prévaloir

librement de leur droit d'association, de leur droit de négocier collectivement et des bénéfices qui y sont reliés”.

Pour en savoir plus, lisez le [résumé d'ECSA](#).

## LA COMMISSION EUROPÉENNE ADOPTE SON “PLAN D’ACTION SUR LES MÉDIAS ET L’AUDIOVISUEL”



Le 3 décembre, la Commission européenne a adopté son [Plan d'action sur les médias et l'audiovisuel](#) “visant à soutenir la relance et la transformation des secteurs des médias et de l'audiovisuel de l'UE”. Selon les mots de la Commission, le plan d'action “est centré sur trois domaines d'activité et dix actions concrètes, afin d'aider le secteur des médias à se redresser au sortir de la crise en facilitant et en élargissant l'accès au financement, à se transformer en stimulant les investissements en vue de faire face à la double transition numérique et écologique tout en garantissant la résilience future du secteur, et à donner les moyens d'agir aux citoyens et aux entreprises d'Europe”. Ce document comporte plusieurs références positives aux directives sur le droit d'auteur et les services de médias audiovisuels (AVMS) et mentionne fort à propos la question des contrats à la commande, avec cession forcée des droits d'auteur (“work-for-hire”) et ses effets délétères qui peuvent “enfermer” les producteurs et les talents, les contraignant à collaborer uniquement avec ces plateformes. Le plan d'action annonce également des initiatives à venir afin de favoriser une plus grande diversité dans les catalogues de vidéos à la demande, y compris une part adéquate d'œuvres européennes coproduites ou d'œuvres européennes d'origine non nationale dans leurs services.

## ACTIVITÉS CULTURELLES

# CULTURAL ACTIVITIES

## COMPOSITEURS SÉLECTIONNÉS POUR L'ÉDITION NUMÉRIQUE DU CONCERT ECCO 2021



ECOSA est fière d'annoncer la [16<sup>e</sup> édition du concert ECCO](#), qui se déroulera le 2 février 2021.

L'alliance des Compositeurs et des Auteurs Européens (European Composer and Songwriter Alliance, ECOSA) [annonce](#) le programme officiel de la prochaine édition du [concert ECCO](#), qui mettra en vedette [l'ensemble Slagwerk den Haag](#).

Le concert, qui sera diffusé en direct et en ligne, présentera les œuvres de six compositeurs. Trois morceaux ont été sélectionnés par le comité artistique d'ECCO, composé par Dušan Bavdek, Jana Andreevska, Irina Hasnas, et Olli Virtaperko, ainsi que par Fedor Teunisse, membre de l'ensemble Slagwerk Den Haag. Les trois autres morceaux ont été choisis par le public à l'issue d'un processus de vote.

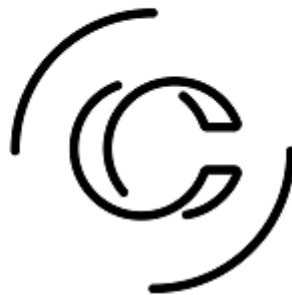
Voici les compositeurs et leurs morceaux respectifs :

- **Age Veeroos** – *Ma olen suur kuu su silmapiiril* (Estonie)
- **Davor Branimir Vincze** – *Na Crti Crta* (Croatie)
- **Katharina Roth** – *Gute Reise!* (Autriche)
- **Niels Lyhne Løkkegaard** – *Sound X Sound* (Danemark)
- **Petra Strahovnik** – *Between East and West for four percussionists* (Slovénie)
- **Thierry De Mey** – *Affordance* (Belgique)



ECSA annoncera bientôt plus de détails, y compris le lien auquel se connecter pour regarder le concert.

## PUBLICATON DES NOMINÉS ET DES MEMBRES DU JURY POUR LES CAMILLE AWARDS 2021



### THE CAMILLE AWARDS

European Film Composer Awards

C'est avec le plus grand plaisir qu'ECSA a annoncé la liste des compositeurs sélectionnés pour la prochaine édition des [Camille Awards](#), qui récompensent trois compositeurs de musique originale pour des œuvres audiovisuelles dans les catégories suivantes : “**Meilleure bande sonore orchestrale**”, “**Meilleure bande sonore électro -acoustique**”, “**Meilleure musique originale pour une série**”.

Exceptionnellement, cette année ECSA récompensera également le travail d'un autre compositeur en lui décernant un **Prix spécial**.

Les membres du jury international, qui est composé uniquement de compositeurs de musiques de films, sont :

- **David Arnold**
- **Patrick Doyle**
- **Sophia Ersson**

- **Pascal Gaigne**
- **Eva Gancedo**

Visitez le [site des Camille Awards](#) pour en savoir davantage sur les [nominés](#) et sur les [jurés internationaux](#)! Ou bien consultez notre page sur [Facebook](#)!

## AUTRES NOUVELLES

### WHAT ELSE IS HAPPENING ?

## GAGNANTS DU CONCOURS IVORS COMPOSER AWARDS 2020!



Le concours [Ivors Composer Awards](#) récompense des œuvres composées par des créateurs nés au Royaume-Uni ou des résidents qui ont présenté une œuvre en avant-première au Royaume-Uni, soit en concert ou en diffusion, entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 3 mars 2020. Les nominations ont été publiées le 3 novembre et les vainqueurs ont été annoncés le 1<sup>er</sup> décembre au cours d'une cérémonie de deux heures diffusée en exclusivité sur la radio 3 de la BBC.

En plus des 11 catégories traditionnelles, trois prix ('Gift of the Academy Awards') ont été décernés le 1<sup>er</sup> décembre pendant l'émission de la BBC Radio 3. Parmi ces prix, le plus grand honneur accordé par l'académie Ivors, le *Academy Fellowship*, ainsi que le *Innovation Award* et le *Ivor Novello Award for Outstanding Works Collection*.

## **NEWS IN MAP: SONDAGE DE DIRIGEANTES DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE**



Dans le cadre de [NEWS in MAP](#), un projet de partenariat stratégique sur trois ans financé par le programme Erasmus+ de la Commission européenne, [l'Association européenne des conservatoires](#) (AEC) a conduit un sondage axé sur les femmes dirigeant des organismes dédiés à la musique. Le sondage a recueilli les opinions de ces dirigeantes concernant les compétences et la formation requises en vue d'assumer des postes de direction, ainsi que leurs perceptions relativement aux obstacles dans la course au leadership.

Le projet [NEWS in MAP](#) vise à éveiller la conscience des femmes par rapport à leur aptitude pour des postes de direction, à accroître à la fois la participation des femmes à tous les niveaux des prises de décision et aussi les opportunités afin que les femmes accèdent à des postes de direction. Ce projet trouve son fondement dans le fossé qui existe entre les compétences requises pour effectuer une carrière en musique et les formations traditionnelles dispensées dans les conservatoires de musique et les facultés de musique des universités européennes.

### **ANNONCE DE LA MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE EUROPÉENNE AU *EUROPEAN FILM AWARDS!***



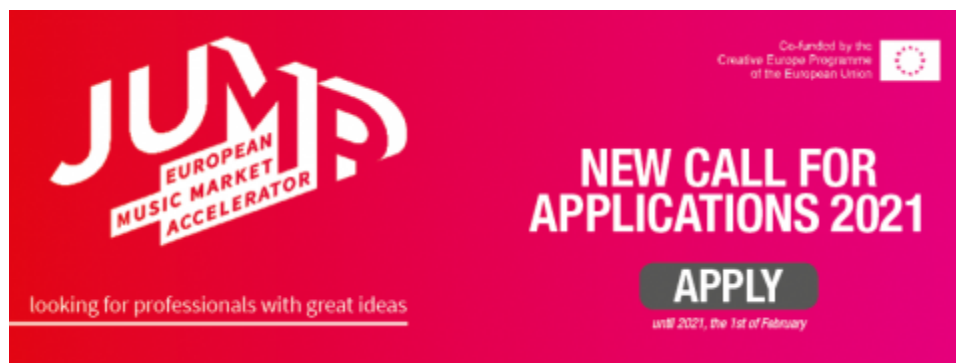
[Dascha Dauenhauer](#) a remporté le prix **European Original Score 2020** lors de la 33<sup>e</sup> édition des [European Film Awards](#) (EFA) pour sa bande sonore du film *Berlin Alexanderplatz*.

Pour son travail sur *Berlin Alexanderplatz*, Dascha Dauenhauer utilise le spectre entier de la musique de film, des grands arrangements orchestraux aux cordes de musique de chambre, des sons électroniques et immersifs à la musique pop. Son impressionnante bande originale se mêle parfaitement au design sonore du film et propulse constamment l'histoire vers l'avant.

[Cliquez ici](#) pour découvrir la trame sonore de Dascha Dauenhauer.

## PLUSIEURS APPELS D'OFFRES POUR DES ARTISTES EN MUSIQUE!

JUMP CHERCHE DES PROFESSIONNELS CRÉATIFS!



**JUMP, c'est quoi?** Co-fondé par le programme *Europe Créative* de la Commission européenne, [JUMP – l'accélérateur du marché européen de la musique](#) fournit un cadre pour les professionnels de la musique qui souhaitent développer des modèles d'affaires innovants. JUMP vise à soutenir le secteur de la musique pour s'adapter aux récentes transformations du marché, tout en appuyant les initiatives transnationales.

**Comment ça marche?** Pendant neuf mois, dix à 20 participants venus de toute l'Europe auront l'occasion de développer leurs idées et leurs projets et de profiter en parallèle d'une formation intensive et d'un mentorat personnalisé. Pendant le cycle actuel (2018-2022), JUMP offre trois bourses d'études pour les années 2019, 2020 et 2021.

Si vous êtes un professionnel expérimenté qui développe une idée innovante qui répond à un ou plusieurs besoins de l'industrie de musicale, et si vous pensez qu'il vous manque des outils, des connaissances et le réseau de contacts afin de faire décoller votre projet, envoyez votre candidature avant le 1<sup>er</sup> février 2021!

Pour obtenir plus d'informations et envoyer votre dossier, [cliquez ici](#).

## I-PORTUNUS 2020-21 A BESOIN D'ARTISTES POUR APPUYER SES COLLABORATIONS INTERNATIONALES!

The logo for i-Portunus features the text 'i-Portunus' in a bold, sans-serif font. The 'i' is blue, and 'Portunus' is green. The text is set against a yellow background that is shaped like a spotlight beam, tapering from left to right. A small red square is positioned at the top left of the yellow shape, representing the light source of the spotlight.

[i-Portunus](#) est un programme de l'UE soutenant la mobilité des artistes, des créateurs et des professionnels de la culture, et qui vise à faciliter des collaborations internationales. Un second projet-pilote a été sélectionné et co-fondé par le [programme Europe créative](#) et est mis en œuvre par un consortium mené par le Goethe-Institut, l'Institut français et Izolyatsia.

i-Portunus lancera cinq appels d'offres, axé sur les artistes, les créateurs et les professionnels de la culture en musique, traduction littéraire, architecture et patrimoine culturel en décembre 2020, janvier 2021 et février 2021.

**Des appels d'offres en musique et en traduction littéraire sont ouverts jusqu'au 28 février 2021.**

Créez un compte sur [my.i-portunus.eu](http://my.i-portunus.eu) et remplissez le formulaire de candidature en ligne pour transmettre votre candidature!

## LE PRIX CARMEN MATEU POUR LES JEUNES ARTISTES EUROPÉENS 2021 CHERCHE DES TALENTS!



Appel de candidature disponible sur le site du [prix Carmen Mateu pour les jeunes artistes européens!](#)

La [fondation privée Castell de Peralada](#) annonce la tenue de la deuxième édition du prix Carmen Mateu pour les jeunes artistes européens en opéra et en danse, qui sera axé sur l'opéra, et en particulier sur la composition. Le prix appuie l'excellence dans les carrières de jeunes européens et offre un soutien financier pour les aider à s'épanouir dans la profession.

La période de candidature a débuté le 27 novembre 2020 et se poursuivra jusqu'au **28 février 2021 à 23h59 GMT**.

Le prix est doté d'une enveloppe de 30 000 euros bruts (imposables) destinés à la commande d'un petit opéra, ainsi qu'un trophée créé par l'artiste Santi Moix et réalisé par les fameux joailliers Bagués Masriera. Pendant le processus créatif de l'œuvre, le vainqueur pourra en outre compter sur le mentorat du compositeur Alberto García Demestres, récipiendaire de la médaille d'honneur du Festival Castell de Peralada.

La première se tiendra dans le cadre du **Festival Castell de Peralada** et sera co-produite par le **Gran Teatre del Liceu à Barcelone** et du **Teatro Real de Madrid**, où l'œuvre sera jouée par la suite.

Le prix sera ainsi distribué :

- Une première enveloppe de 10 000 euros sera remise au moment de la cérémonie;
- une deuxième enveloppe de 10 000 euros sera remise pendant le processus de création de l'œuvre commandée par le Festival de Castell de Peralada, au moment déterminé par le festival;
- Les 10 000 euros restants seront remis lors de la première de l'opéra au Festival Castell de Peralada.

Pour consulter les règles du concours et soumettre votre candidature, [cliquez ici](#).